

NOTE D'ÉTAPE au 15 avril 2020

Propositions de France Logistique pour la reprise

**Sans préjudice des mesures transverses mises en place par le Gouvernement.*

A. CONSTAT : une situation à hauts risques pour la filière logistique

- Les entreprises transport/logistique de marchandises sont très fragilisées par la crise >>> le risque est grand de nombreuses faillites parmi les PME/TPE.
- La surcapacité risque d'être durable >>> des pressions sur les prix, aux niveaux national et européen, vont peser sur tous les modèles économiques de la filière.
- Entre autres conséquences, les engagements de la filière dans la transition énergétique pourraient en être entravés.

B. OBJECTIFS

- Les capacités d'adaptation des professionnels du secteur aux évolutions imprévisibles de la demande des clients B2B comme B2C doivent être accompagnées par des mesures structurelles de simplification administrative et de flexibilité.
- La reconnaissance du rôle essentiel de la filière pour la vie économique et sociale du pays doit être consolidée dans la durée.

C. MODALITES

La filière logistique n'est pas directement concernée par d'éventuelles mesures de relance de l'investissement public SAUF en ce qui concerne les investissements sur les infrastructures portuaires et ceux concernant le fret ferroviaire et combiné, sous réserve de leur évaluation socio-économique.

L'essentiel des mesures proposées relève de régulations et sont dépendantes de plusieurs Administrations.

D. PROPOSITIONS

Pour que la logistique soit au rendez-vous de la relance au service de l'ensemble des Français, 7 propositions à court terme :

1- PRÉSERVER à court terme LA TRESORERIE DES ENTREPRISES DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE

- Faire respecter les délais de paiement par les donneurs d'ordre en mobilisant spécifiquement la Médiation des Entreprises ;
- Mobiliser la DGCCRF sur la répression du délit de prix abusivement bas dans le transport ;
- Mettre en place le paiement à terme échu de la Taxe Spéciale sur les Véhicules Routiers (TSVR) ;
- Mettre en place un système de cartes attribuées aux transporteurs routiers par les redevables de la TICPE pour éviter l'avance de trésorerie liée au remboursement semestriel de la TICPE ;
- Légaliser un « pied de facture » forfaitaire qui prenne en compte les frais de protection des collaborateurs de la chaîne logistique ;
- Reporter la suppression progressive du taux réduit de la TICPE sur le Gazole Non Routier GNR ;
- Instaurer la gratuité des péages ferroviaires pour 18 mois ;
- Doubler l'aide au coup de pince.

2- RENFORCER LA CAPACITÉ D'ADAPTATION DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE

- Proroger les dispositions de l'ordonnance du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos pendant une durée d'un an
- Publier le décret permettant l'allongement de la durée du travail et le travail dominical prévu par l'ordonnance du 25 mars 2020 ;
- Proroger l'arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes pendant une durée de 18 mois ;
- Autoriser la mise en place de contrats à durée indéterminée d'opération sans accord de branche ;
- Autoriser comme dans les pays voisins la circulation d'ensembles de grande longueur (EMS) sur des axes définis.

3- FAVORISER LES ACTIVITÉS DE TRANSIT DE NOS PORTS ET SÉCURISER LEUR FONCTIONNEMENT

- Instaurer des ports francs sur le modèle de nos voisins européens ;
- Nommer un médiateur pour un nouveau contrat social ;
- Revoir le projet de stratégie portuaire en y intégrant davantage les acteurs privés

4- RECONQUÉRIR NOS APPROVISIONNEMENTS AÉRIENS

- Inciter les vols cargo à atterrir à Roissy en levant les restrictions sur les vols de nuit non bruyants et à partir d'une politique tarifaire incitative pour attirer les compagnies aériennes tout cargo ;
- Ouvrir le marché du handling de Roissy pour une pluralité d'acteurs ;
- Inclure dans le projet de contrat de régulation économique (CRE) d'ADP une mesure de réserve foncière pour les investissements logistiques avec une politique tarifaire adaptée.

5- PERMETTRE AU FRET FERROVIAIRE DE JOUER PLEINEMENT SON RÔLE

- Prolonger la priorité de circulation du fret ferroviaire ;
- Garantir des sillons toute la journée pour le transport de marchandises dans une logique de compétitivité et de transition écologique ;
- Renforcer le dialogue entre le Gestionnaire d'infrastructures et les entreprises ferroviaires et maintenir des réunions de concertation avec SNCF Réseau en présence de la DGITM pour optimiser l'exploitation.

6- FAVORISER L'OPTIMISATION DE LA DISTRIBUTION URBAINE ET RÉDUIRE SON EMPREINTE CARBONE

- Recentrer les pouvoirs de police de la circulation et du stationnement au niveau des métropoles.

7- ENCOURAGER LA CONSTRUCTION D'ENTREPOTS SUR LE SOL NATIONAL POUR ACCROÎTRE NOTRE INDEPENDANCE LOGISTIQUE

- Débloquer toutes les procédures administratives en cours et réduire les délais de mise en œuvre de nouveaux projets ;
- En matière de taxe foncière, préciser par instruction administrative publiée dans le BOFIP que le rôle du matériel et de l'outillage dans les entrepôts logistiques n'est pas prépondérant au sens des dispositions de l'article 1500 du CGI compte tenu de la fonction primordiale de l'immobilier en entreposage de marchandises ;
- Instaurer une dérogation à la norme anti-incendie R15 afin de pouvoir réaliser des bâtiments autoportants en hauteur pour optimiser le foncier et diminuer l'artificialisation des sols ;
- Exempter de taxe foncière pendant 10 ans les entrepôts construits sur des friches industrielles pour lever les freins à la réhabilitation et accroître le foncier disponible.
